



Genève, le 7 avril 2017

Communiqué de presse

Six habitants du canton sur dix sont issus de la migration étrangère

En se fondant sur la nationalité, le lieu de naissance de la personne et celui de ses parents, la population est considérée comme issue ou non de la migration. A Genève, au cours de la période 2012-2014, en moyenne, 61 % de la population résidente âgée de 15 ans ou plus est issue de la migration. Parmi ces personnes, 40 % possèdent la nationalité suisse (y compris les binationaux), principalement acquise par naturalisation, et 60 % sont de nationalité étrangère.

Par conséquent, seuls quatre habitants du canton sur dix ne sont pas considérés comme issus de la migration. Il s'agit surtout de Suisses de naissance nés en Suisse.

La population considérée comme issue de la migration est constituée des étrangers de première génération (c'est-à-dire ceux nés à l'étranger ; 33 % du total de la population), des étrangers de deuxième génération (nés en Suisse ; 3 %) et, en troisième lieu, des Suisses issus de la migration (25 %). Dans cette dernière catégorie se trouvent les Suisses de naissance dont les parents sont nés à l'étranger, les Suisses naturalisés nés à l'étranger, ainsi que les Suisses naturalisés nés en Suisse mais dont au moins l'un des parents est né à l'étranger.

La population suisse non issue de la migration compte un grand nombre de jeunes et de personnes plutôt âgées, la proportion de personnes potentiellement actives est ainsi réduite. La population suisse issue de la migration, principalement constituée de Suisses naturalisés, est un peu moins âgée que celle des Suisses non issus de la migration.

La population étrangère de première génération est constituée pour plus des trois quarts de personnes en âge de travailler, car c'est le principal motif d'immigration des étrangers à Genève. Enfin, la population étrangère de deuxième génération est, de son côté, une population très jeune, qui se compose principalement de la descendance des étrangers de première génération et comprend de ce fait de nombreux enfants ou jeunes adultes.

Les premières vagues d'immigrés étrangers européens, qui se sont installés dans le pays après la deuxième guerre mondiale, ont conduit à la formation de la deuxième génération d'étrangers. Les quatre pays européens les plus présents dans le canton (Portugal, France, Italie et Espagne) représentent 56 % des étrangers de première génération et 86 % de ceux de deuxième génération.

Au fil du temps, la population étrangère s'est diversifiée. En 1960, seules six nationalités comptaient au moins 1 000 personnes dans le canton. En 1990, le nombre passe à treize nationalités et, en 2014, à 30 nationalités.

Pour en savoir plus

Population du canton de Genève selon l'origine et le statut migratoire. Résultats 2012-2014 et évolution depuis 1960. Communications statistiques n° 55, avril 2017 (20 pages). A commander (12 francs) ou téléchargeable gratuitement à cette adresse :

<http://www.ge.ch/statistique/publications/welcome.asp?collec=date>